

La discrimination dans l'emploi

Le Conseil du statut de femme présente son projet de loi

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — C'est un projet de loi en bonne et due forme que le Conseil du statut de la femme vient de présenter pour amener le gouvernement à adopter une législation précise pour mettre fin à la discrimination subie par la femme dans le monde du travail.

Pour démontrer l'urgence d'une telle loi, le Conseil signale le cas de la Québec Wires de Trois-Rivières où l'employeur vient de refuser aux cinq femmes qui sont à leur emploi l'augmentation de 0.50 cents l'heure consentie à ses 101 employés masculins.

Les recours juridiques sont inexistant à l'heure actuelle pour corriger une telle situation et le Conseil presse le gouverne-

ment d'adopter une loi dans l'esprit du projet dévoilé dans un bulletin spécial du Conseil.

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a déjà signifié son accord avec les grands principes de ce projet lors d'une rencontre avec les dirigeants du Conseil et son ministre tuteur, M. Fernand Lalonde, le 13 septembre 1974.

Composé de 59 articles, le projet du Conseil vise en fait trois grands objectifs: éliminer la discrimination dans l'embauche, assurer un salaire égal pour un travail égal ou équivalent, garantir le droit des travailleuses aux congés de maternité.

Le projet prévoit également la création d'un "Office pour l'égalité dans l'emploi", qui relèverait du ministère du travail et

serait chargé de surveiller l'application intégrale de la loi.

Cet Office disposerait d'ailleurs de sanctions susceptibles de toucher les plus réticents puisque le projet du Conseil prévoit des amendes allant de \$100 à \$2,000 pour les particuliers et de \$1,000 à \$10,000 pour les corporations.

Le projet consacre huit articles pour s'assurer de la parité de rémunérations pour les hommes et les femmes.

"Un salarié de sexe féminin doit recevoir de son employeur le même salaire qu'un salarié de sexe masculin travaillant dans le même établissement ou dans les différents établissements d'un même employeur dans la même région, si ce salarié accomplit le même travail ou un travail équivalent dans les mêmes conditions

de travail ou dans des conditions équivalentes", stipule l'article 7.

On indique ensuite qu'il incombe à l'employeur de prouver que l'établissement ou le maintien de différences de salaires entre un salarié de sexe masculin ou de sexe féminin est fondé sur un facteur autre que le sexe.

Toute disposition d'une convention collective allant à l'encontre de ces directives deviendra sans effet, si le projet de loi du Conseil est adopté par le gouvernement.

C'est cependant aux congés de maternité que le projet du Conseil consacre la majorité de ses articles. On veut garantir un congé de 16 semaines avec salaire, l'emploi garanti et la continuité des avantages sociaux au retour de l'employée donnant naissance à un enfant.

Dans son préambule, le Conseil indique le cheminement suivi sur la question des congés de maternité.

"Les femmes autant que les hommes ont un droit inaliénable au travail. Ce droit n'exclut pas le droit à la maternité. Donner naissance à des enfants est aussi, une contribution à la société. Il faut donc que la société offre des garanties et des services aux travailleuses qui choisissent d'avoir des enfants."

Une feuille-réponse, annexée au bulletin spécial, permettra aux individus et associations d'indiquer leur appui au Conseil, qui a décidé de souligner l'année de la femme par un projet de loi plutôt que par une conférence.

Les constructeurs s'inquiètent de l'état des relations de travail dans l'industrie

par Michel Nadeau

OTTAWA — Au terme de la 57ième assemblée annuelle de l'Association canadienne de la construction, les délégués des 12,000 entrepreneurs et fabricants de matériaux membres de cet organisme ont convenu que les problèmes entourant les relations de travail ont supplanté au cours des derniers mois la pénurie et la hausse des prix des matériaux au premier rang des préoccupations de cette industrie.

Aussi, les participants ont-ils demandé à la direction de l'ACC de trouver "une nouvelle formule de négociation fondée davantage sur le compromis que sur la confrontation".

La vedette de la journée d'hier a été l'un des conseillers économiques personnels du premier ministre Trudeau, M. Carl Beigie, directeur général du C.D. Howe Research Institute qui a surpris tout le monde en citant en exemple le président Ford pour inviter le gouvernement canadien à faire preuve de plus de courage dans la lutte contre l'inflation et à assumer un plus grand leadership au sein de l'économie du pays.

De l'avis de M. Beigie, tant que les dirigeants politiques n'oseront pas maintenir un taux élevé de chômage et un niveau également élevé des taux d'intérêt, la situation actuelle ne fera qu'empirer.

Le thème de l'inflation est continuellement revenu sur le plancher au cours des débats qui ont porté sur les mesures à prendre pour obtenir une croissance plus stable de l'industrie de la construction. Pour corriger les perturbations cycliques que connaît ce secteur qui absorbe 60% des dépenses totales d'immobilisation, les participants ont endossé, dans une large mesure, les propositions de M. André Raynauld et du Conseil économique du Canada visant à un étalement plus rationnel des investissements

publics. Si on est d'accord pour affirmer que la roue doit cesser de tourner de façon intermittente, le fossé demeure quand il s'agit de déterminer sa vitesse de croisière c'est-à-dire le rythme des dépenses gouvernementales.

Si les constructeurs réclament du gouvernement une politique plus claire en matière d'investissement public et des mesures fermes pour résorber l'inflation, ils affichent leur bonne foi en montrant leur déclaration de principe sur le maintien de prix fixes et le rejet de toute clause escalatoire. Aussi, l'ACC invite les fabricants de matériaux et les syndicats à emboîter le pas dans la guerre contre l'inflation.

La croissance inflationniste fait présentement des ravages dans les gains de cette industrie. La valeur des travaux exécutés en 1974 a grimpé de 17% atteignant les \$24 milliards. Mais la hausse réelle n'a été que de 2%. Pour cette année, le président permanent de l'ACC, M. Henri de Puyjalon prévoit un bond de 15% du volume qui atteindrait alors \$27 milliards. Cette hausse cependant serait entièrement absorbée par l'inflation si celle-ci se maintient au taux actuel.

Les manufacturiers ont souligné qu'ils avaient fait leur part jusqu'à maintenant puisque l'indice des prix de gros dans la construction a diminué de 2.1% en décembre. Tous les prix des matériaux, à l'exception de celui du béton, ont connu une baisse à la fin de l'an dernier.

Aussi, les constructeurs se tournent-ils vers la main-d'oeuvre pour freiner la hausse des coûts. De ce côté, le climat est plutôt tendu. "La détérioration des relations de travail atteint un seuil critique", a déclaré le président sortant M. Robert A. Bird de Toronto, en proposant un "contrat social" qui comporterait des mécanismes de stabilisation économique et sociale. Le nouveau président du conseil, M. David R. Penner a abondé dans le même sens en soulignant l'importance de trouver de nouvelles balises pour guider le patronat, les syndicats et le gouvernement dans la recherche de rapports fondés davantage sur la conciliation que sur la confrontation.

Ces vœux visant à promou-

voir une rationalité plus grande afin de sortir de "la jungle actuelle" n'ont cependant pas été traduits dans des objectifs précis si ce n'est l'adoption d'une résolution en faveur d'un projet d'étude de code d'éthique.

Cette "ouverture" vers la bonne entente découle en bonne partie de l'inquiétude croissante des constructeurs devant l'ampleur des pertes subies l'an dernier — la suite de conflits de travail — un record de 2.5 millions d'années-hommes. De plus, on s'attend à ce que les demandes formulées au cours des prochains mois par les travailleurs de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta dépassent largement les hausses moyennes de 10.3% accordées en 1974.

Les membres de l'ACC ont reçu froidement la proposition de M. Turner qui suggérait mardi des hausses de salaire équivalentes au taux d'inflation. M. Bird a souligné que concéder des augmentations fixes serait abandonner un atout majeur à la table des négociations. On penche plutôt du côté des contrats de courte durée qui réduiraient à deux ans les ententes triennales actuelles.

Plusieurs interventions ont été faites dans le but de fustiger la politique sociale du gouvernement. Les constructeurs fulminent en regardant les statistiques du chômage qui oscillent entre 3% et 18%, selon les régions du pays, alors qu'ils doivent affronter une pénurie de

plus en plus inquiétante de main-d'oeuvre.

En plus d'une meilleure répartition des dépenses publiques dans le secteur de la construction, on compte sur une politique éclairée d'immigration pour palier au manque de travailleurs spécialisés.

"Une telle politique sera faite d'un judicieux mélange d'options permettant l'emploi de travailleurs étrangers, en vertu de visas temporaires, et l'immigration de personnes spécialisées, prêtes à s'intégrer utilement aux grands ensembles urbains une fois que les grands projets concernant les ressources naturelles auront été amorcés" a précisé M. Bird.

Les constructeurs ont reconnu cependant, au cours des sessions de travail, avoir quelque peu négligé la formation des travailleurs autochtones. Un participant soulignait que, si 6,000 jeunes travailleurs complètent à chaque année leur apprentissage, pas moins de 4,000 apprentis "dérochent" pour diverses raisons dont le caractère trop saisonnier de l'industrie. Aussi, le président de l'Association de construction de Montréal et du Québec, M. Paul Cyr entend demander au ministre québécois du Travail de "reactiver les Comités d'apprentissage des métiers de la construction".

Enfin, les délégués ont effleuré à peine un sujet tabou au sein de l'Association: l'ab-

sence d'unité entre les groupements patronaux de l'industrie de la construction. Les associations pullulent en Ontario. Même au nombre de cinq, elles ne parviennent pas à s'entendre au Québec.

Cette unité apparaît pourtant comme un prérequis à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants. L'ombre de la commission Cliche a plané sur le congrès et le ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévenu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allègue cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Il faudrait donc laisser passer l'heure du regroupement avant d'affirmer la cohésion dans ce secteur.

GANTS SOUPLES EN PEAU D'AGNEAU

Brun, noir, perlé ou tan

doublé fourrure — Rég. \$18.00	Spéc. \$13.95
doublé laine — Rég. \$16.00	Spéc. \$10.95
doublé soie — Rég. \$16.00	Spéc. \$ 9.95
non doublé — Rég. \$15.00	Spéc. \$ 6.95

Sacs à main et sacs de voyage en véritable cuir de seller exécutés à la main par des artisans d'Italie, différents modèles et teintes.

Réduction de 40%

Haute Couture Carla Inc.

521 Bélanger, (coin Chateaubriand) Métro sortie Jean-Talon — Tél.: 270-1182

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF (cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
 - Collège mixte
- résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME :
Le cours collégial (diplôme d'études collégiales)

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES :

- 1- Sciences de la santé
- 2- Sciences pures et appliquées
- 3- Sciences humaines et sciences de l'administration
- 4- Arts plastiques
- 5- Lettres, langues modernes et théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1975
Date limite : 1er mars 1975

RENSEIGNEMENTS :

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél. : 342-1320 poste 255

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

MONTROSE ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

MONTROSE ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE



Premier fabricant de meubles modulaires au Québec d'une technique d'avant garde.

Seul un fabricant de grande expérience peut réaliser une cuisine aussi belle. Le design d'aujourd'hui avec le bon goût d'autrefois.

TECNA
Technique Internationale du Meuble
661-3931 326-9540

VENTE

Valable du 13 au 19 février

de disques

80157 - LEO FERRÉ - Ne chantez pas la mort - Night and Day - Il n'y a plus rien
Prix sugg. mfg. 7.29

80195 - DANIELE LICARI - Main dans la main - Mourir d'aimer - Love story - Speak Softly Love
Prix sugg. mfg. 7.29

Album 133 MARIÉLAFORÉ - Viens - Que calor la vida - L'orage - Le lit de Lola - La tendresse - Sébastien
Prix sugg. mfg. 5.98

KD 701 - YVON DESCHAMPS - Le mort du boss - Bill 22
Prix sugg. mfg. 7.29

ST 70 034 - BEAU DOMMAGE - Tous les palmiers - Le picobois - Harmonie du soir à Châteauguay - Un ange gardien - Montréal.
Prix sugg. mfg. 7.29

FLP 202 - DIANE JUSTER - Ma maison, c'est une lie - Quand tu partras - Monsieur, le temps est arrivé - Vive les roses
Prix sugg. mfg. 7.29

80204 - MICHEL DELPECH - Je l'attendais - La maison est en ruine - Nous n'habitons pas ensemble - Les divorcés.
Prix sugg. mfg. 7.98

80208Y - J.-P. FERLAND - Le Showbusiness - Une peine d'amour - Le système métrique - Une femme extraordinaire.
Prix sugg. mfg. 7.98

Album 131 - MICHEL FUGAIN - Je n'aurai pas le temps - Un homme, un enfant - Joe, emmène-moi - Gros Pierrot - Quand l'oiseau chante - Les fleurs de Mandarine.
Prix sugg. mfg. 5.98

ABL-7014 - DALIDA - Gigi Lamrose - Ta femme - Vado Via - Paroles...
Prix sugg. mfg. 7.29

FS 90283 - CONCERTO POUR UNE VOIX SAINT-PIREUX - Concerto pour une voix - Concerto pour piano - Le départ - Adagio pour piano.
Prix sugg. mfg. 7.29

FS 90274 - EDITH BUTLER - Le masqué - Le rêve - Le dix d'avril - L'Académie s'ennuie.
Prix sugg. mfg. 7.29

ABL-7013 - MICHEL SARDOU - Les Vieux Mariés - J'ai 2000 ans - Je veux l'épouser pour un soir - Les villes de solitude.
Prix sugg. mfg. 7.29

VIP 10 - MARIE PAULE BELLE - L'Odeur de l'herbe - Loin - Nous ne serons jamais plus seuls - Malheureusement a saigné ce matin.
Prix sugg. mfg. 7.29

MONTROSE

OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI JUSQU'À 6H.
JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9H.
SAMEDI JUSQU'À 5H.

CENTRE DU DISQUE MONTROSE

3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL 408
Tél.: 729-2831